



Collectif pour un Québec sans pauvreté

165 de Carillon, local 309, Québec (Québec), G1K 9E9
Téléphone: (418) 525-0040 Télécopieur: (418) 525-0740
Courrier électronique: collectif@pauvrete.qc.ca

www.pauvrete.qc.ca

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Budget du Québec 2007-2008 Assurer la prospérité... sans lutter contre la pauvreté?

QUÉBEC, le 20 février 2007 – Le **Collectif pour un Québec sans pauvreté** ne trouve pas matière à réjouissance dans ce budget censé assurer la prospérité des régions, qui ne manifeste aucun souci pour la lutte à la pauvreté, laquelle n'est même pas mentionnée dans la liste des priorités. Pourtant en 2002, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, qui donne au Québec l'objectif de se trouver d'ici 2013 parmi les nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres.

Aucune mesure pour améliorer les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté, particulièrement celles des personnes seules, dont les ressources sont le plus cruellement insuffisantes. « Si l'économie du Québec se porte bien, c'est grâce à la bonne progression de la demande intérieure », écrit le ministre des Finances. « En particulier, la demande des ménages et l'investissement des entreprises sont restés élevés depuis 2003, ce qui a soutenu l'emploi. » La demande des ménages serait tout autant stimulée par une hausse du revenu des personnes en situation de pauvreté ou par une augmentation substantielle du salaire minimum que par des baisses d'impôt. En effet, les dollars ajoutés à des bas revenus sont des « dollars vitaux » immédiatement dépensés dans l'économie locale, alors que les dollars de luxe ou dollars gonflables sont des dollars qui fuient plus facilement.

Aucune place non plus pour la lutte à la pauvreté dans le développement des régions, traité uniquement sous sa dimension économique au détriment du développement social, culturel et de l'environnement. On se serait pourtant attendu à trouver au moins une mention des stratégies locales de lutte à la pauvreté que le plan d'action gouvernemental de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale propose comme moyen d'action collectif contre la pauvreté. Augmenter la prospérité des régions sans intégrer le souci de la lutte à la pauvreté, c'est risquer d'accroître les écarts entre riches et pauvres. Or la Loi fixe comme but « de réduire les inégalités qui peuvent nuire à la cohésion sociale ». Même sous l'angle économique, la vision du ministre est étroite : s'il parle d'investissement dans les entreprises, il ne fait aucune mention de création d'emploi, encore moins d'emplois de qualité. Et il aurait au moins fallu, pour assurer la prospérité des régions, les assurer d'une main d'œuvre qualifiée dont elles risquent de manquer, en augmentant les mesures de formation, d'insertion et d'accès à l'emploi des personnes encore trop éloignées du marché du travail : mesure urgente pour lutter contre la pauvreté.

Quant à l'obsession des réductions d'impôt, il faudrait en revenir. Avec le présent budget, les Québécoises ne paieront plus en moyenne que 211 \$ d'impôt de plus que les autres Canadiennes. Mais surtout, le Québec ne peut-il pas être fier du supplément de solidarité que représente ce supplément d'impôt? En effet, il permet aux Québécoises de bénéficier notamment de services de garde à 7 \$ par jour, d'une assurance médicaments publique, d'un régime d'assurance parentale, et des frais de scolarité les plus bas au Canada.

Le budget ne tient pas compte des sommes à venir au chapitre du déséquilibre fiscal. Le Collectif considère que les sommes reçues par le Québec devront être investies pour réparer les coupures faites dans la santé, l'éducation et les programmes sociaux à la suite du désengagement du fédéral. Elles ne peuvent servir à baisser les impôts!

Le Collectif rappelle les demandes urgentes nécessaires pour avancer vers un Québec et des régions riches de tout leur monde:

- L'augmentation du salaire minimum pour qu'il permette à une personne seule travaillant à temps plein de sortir de la pauvreté;
- Des mesures d'aide à la formation, à l'insertion et à l'emploi de qualité et en quantité suffisante;
- L'instauration d'un véritable barème plancher à l'aide sociale qui couvre les besoins essentiels;
- L'augmentation du parc de logements sociaux dont des HLM;
- La gratuité des médicaments pour toutes les personnes dont le revenu est inférieur à 12 000 \$/an, quelle que soit la source de ce revenu;
- L'exemption totale des pensions alimentaires du calcul des revenus pour les personnes assistées sociales et les étudiantEs;
- L'abolition de toutes les pénalités à l'aide sociale, notamment la mesure « Tanguy ».

- 30 -

Renseignements : Solène Tanguay, responsable des communications. Cellulaire : 418-254-7238.

Courriel : communications@pauvrete.qc.ca. Site Internet : www.pauvrete.qc.ca